



Comité européen
des régions



Communiqué de presse

CoR/19/042.fr
Bruxelles, le 11 avril 2019

Le manque d'infrastructures de transport à petite échelle entrave le potentiel des régions frontalières de l'UE

Les liaisons ferroviaires manquantes en tant qu'enjeu pour la cohésion et la croissance des régions frontalières ont fait l'objet d'une conférence organisée conjointement par le Comité européen des régions (CdR) et le groupement européen de coopération territoriale (GECT) «Eurodistrict Pamina». Cette conférence, qui s'est tenue le 11 avril à Bruxelles, rassemblait des représentants du Parlement européen et de GECT d'Allemagne, des Pays-Bas, de la République tchèque, d'Autriche, de Hongrie et de France, qui réclament un renforcement du financement des projets d'infrastructures de transport à petite échelle dans les régions frontalières.

Souvent, les régions frontalières périphériques ne figurent pas parmi les toutes premières priorités des investissements nationaux ou européens en matière d'infrastructures. Ce n'est que l'année dernière que la Commission européenne a recensé 176 liaisons ferroviaires transfrontalières manquantes dans l'UE, dont 48 nécessitent d'urgence une amélioration et 19 sont considérées comme bénéfiques par les acteurs locaux. Ces petits projets, qui ne requièrent que relativement peu de cofinancements, peuvent aider les régions frontalières d'Europe à améliorer la vie de leurs citoyens grâce à de meilleures connexions avec les régions limitrophes et le reste de l'Europe, grâce à un accès plus aisé aux services publics et au marché du travail transfrontalier et grâce à des possibilités accrues de développement économique.

«Souvent, seuls quelques kilomètres manquants d'infrastructures de transport empêchent les communautés frontalières de tirer pleinement parti de toutes leurs possibilités. À cet égard, l'apport des financements de l'UE, tels que ceux fournis dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et de la politique de cohésion, est utile, mais il est nécessaire d'en augmenter l'absorption. C'est pourquoi il est indispensable de continuer à doter la politique de cohésion, et tout spécialement la coopération territoriale européenne, d'importants moyens financiers. Si nous voulons que l'Europe progresse partout de manière cohérente, les collectivités locales et régionales sont les mieux placées pour développer ces petits projets qui font réellement la différence tout en montrant la valeur ajoutée qu'apporte l'UE à chacun de ses citoyens», a fait valoir le président du CdR, **Karl-Heinz Lambertz**.

Rémi Bertrand, président du GECT Eurodistrict PAMINA (France-Allemagne), a précisé: «La liaison manquante Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Saarbrücken illustre bien l'étroitesse du lien entre l'enjeu local et européen de ces liaisons manquantes. En effet, quatre corridors européens se trouvent à proximité immédiate les uns des autres et les quelques kilomètres qui manquent entre Rastatt et Haguenau permettraient de les relier et de créer ainsi une importante ligne parallèle. Ce faisant, l'on développerait l'ensemble de l'espace transfrontalier sur le plan économique; les citoyens des régions frontalières bénéficieraient d'un meilleur accès au marché du travail transfrontalier, ainsi qu'aux services de santé et de proximité. Les 140 entreprises implantées le long de ce trajet pourraient faire passer leurs marchandises de la route sur le rail et contribuer ainsi de manière significative à protéger l'environnement.»

En 2016, la **commission COTER** du CdR et la **commission TRAN** du Parlement européen ont uni leurs forces pour lancer leur initiative sur les liaisons manquantes. Grâce à leurs efforts conjoints, la Commission européenne a publié en 2019 un premier appel fructueux à propositions dans le cadre du MIE, qui a investi 140 millions d'euros dans 13 projets de transport transfrontalier. Un second appel à propositions de projets cofinancés grâce au MIE est ouvert jusqu'au 24 avril 2019 pour soutenir des projets de petite taille sur les éléments plus périphérique du réseau d'ensemble du RTE-T, pour une valeur de 65 millions d'euros. Toutefois, l'initiative sur les liaisons manquantes ne doit pas s'arrêter là, car nombreuses sont celles qui ne sont pas encore intégrées au RTE-T et qui, de ce fait, ne peuvent pas prétendre aux financements du MIE. Comblé ce manque de financements constituait l'un des principaux thèmes de la conférence tenue au CdR.

Michael Cramer, député au Parlement européen, a ajouté: «Nous avons le choix ou bien d'accorder la priorité à des grands projets dotés de milliards d'euros et qui seront peut-être achevés dans 30 ans, ou alors de nous engager dans de petits projets moins coûteux pour combler les chaînons manquants, qui contribuent de manière à la fois sensible et plus rapide à la croissance de l'Europe dans la cohésion. Je me réjouis toutefois tout particulièrement du fait que les revendications des Verts afin de repenser la politique d'investissement à l'échelon de l'UE aient rencontré un écho

favorable et que l'on s'attaque à leur mise en œuvre concrète. Dans une première initiative, depuis 2017, la Commission européenne cible pour la première fois son soutien, à hauteur de 140 millions d'euros, sur de petites liaisons manquantes transfrontalières. Il ne peut s'agir là que d'un début.»

L'on prévoit en 2019 et en 2020 d'autres appels dans le cadre du MIE, qui constituent, de l'avis du CdR, une bonne occasion de répondre aux besoins de financement de petits projets transfrontaliers afin d'améliorer la cohésion territoriale, l'accessibilité régionale et le développement économique dans les régions frontalières. En outre, le CdR demande de réviser le cadre du règlement sur le RTE-T pour faire de la suppression des liaisons manquantes l'une des priorités essentielles du financement du réseau de transport.

Contact:

Comité européen des régions
Carmen Schmidle
Tél. +32 (0)2 282 2366
carmen.schmidle@cor.europa.eu

GECT «Eurodistrict Pamina»
Nelly Sämman
Tél. (France) +33 (0)3 68 33 88 22
Tél. (Allemagne) +49 (0)7277 89 990 22
nelly.saemann@bas-rhin.fr



Le Comité européen des régions

Le Comité européen des régions est l'assemblée des représentants des pouvoirs locaux et régionaux des 28 États membres de l'Union européenne. Créé en 1994 à la suite de la signature du traité de Maastricht, il a pour mission d'associer les collectivités régionales et locales au processus décisionnel de l'UE et de les informer de ses politiques. Le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne le consultent à propos des politiques intéressant les régions et les villes. Pour siéger au Comité européen des régions, ses 350 membres et leurs 350 suppléants doivent tous être, dans leur région ou commune d'origine, soit titulaires d'un mandat électoral, soit politiquement responsables devant une assemblée élue. Pour de plus amples informations sur votre délégation nationale, [cliquez ici](#).

Eurodistrict PAMINA

La mission essentielle du groupement européen de coopération territoriale (GECT) Eurodistrict PAMINA consiste à faciliter et à accroître la coopération transfrontalière franco-allemande dans les trois territoires qu'il réunit le Palatinat du Sud, le Mittlerer Oberrhein et l'Alsace du Nord. Depuis déjà 30 ans, il s'attache à favoriser un développement équilibré et durable de cet espace territorial et à faciliter la vie quotidienne de ses habitants dans toutes les situations qu'ils rencontrent. Il entend par là être une plateforme de mutualisation des compétences, c'est-à-dire un facilitateur pour le développement d'une cohésion territoriale, sans vouloir se substituer aux autorités compétentes existantes. L'Eurodistrict PAMINA développe des activités transfrontalières, élabore des programmes et des projets et porte des dossiers de financement. Il se compose de 19 collectivités locales.

Vos données personnelles sont traitées conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires. Sur simple demande, vous pouvez demander un relevé détaillé de vos données personnelles, rectifier toute donnée personnelle inexacte ou incomplète, ou demander que vos données soient retirées de notre liste de diffusion.

Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante: PresseCdr@cor.europa.eu. Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données pour le CdR à l'adresse data.protection@cor.europa.eu. Pour les questions liées au traitement de vos données personnelles, vous avez le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données (<http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/>).